

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2018 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Marie-Françoise GIRARDET, Nicolas GIRARDET, Agnès LAURENT, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Vincent DUMETIER,

Secrétaire de séance : Bernard SENE

ORDRE DU JOUR :

Approbation du PV du conseil du 12 avril 2018

- 1- ONF - délibération pour destinations des coupes forestières
- 2- Droit de préemption urbain
- 3- Produits irrécouvrables
- 4- CAGB- service urbanisme : nouvelles tarifications
- 5- CAGB - charte paysagère des Rives du Doubs
- 6- CAGB - désignation d'un adjoint pour le PLUi
- 7- Projet de création d'une école musicale
- 8- Rénovation du monument des Aviateurs : proposition de financement conjoint avec la commune de Lombard et le Souvenir Français
- 9- Proposition de vente de terrain communal - Ch du Bout d'Amont
- 10- Convention SPA pour fourrière animale
- 11- Attribution des subventions aux associations
- 12- Questions diverses

Demande d'ajout de 3 points à l'ordre du jour accepté à l'unanimité

- Projet de vente du Château aux Combes
- Règlement Général de Protection des Données
- Programme de travaux 2019

1- ONF - délibération pour destinations des coupes forestières

Un nouveau garde forestier est nommé : Mathieu BARDEY

Pour 2018, l'assiette de coupes concerne les parcelles 6,7 et 9 au Chatelard

Le conseil approuve l'assiette des coupes et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

2- Droit de préemption urbain - DPU

Le conseil renonce à l'exercice de son DPU pour la parcelle AH 123 située Chemin des Arbeux

3- Produits irrécouvrables

Demande de la perception de Saint Vit pour inscrire en non valeur des créances éteintes pour 311.36 € et irrécouvrables pour 341.39 €.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

4- CAGB- service urbanisme : nouvelles tarifications

Proposition de la CAGB d'une nouvelle tarification selon détail ci joint :

	Coût à l'acte en euros (2015)	Coût à l'acte en euros actualisé pour 2018 (+ 1,2 %)
Autorisation de Travaux (AT- ERP) (0.4)	128	129,50
Autorisation Publicité (Publicité) (0.4)	128	129,50
Certificat d'Urbanisme de projet (CUB) (0.4)	128	129,50
Déclaration Préalable (DP) (0.7) (+ dossiers MH)	224	226,70
Permis de Construire Maison individuelle (PCMi)	320	323,80
PCMi modificatif	0	0,00
Permis de Construire (PC) (- 5 dossiers MH)	960	971,50
Permis de Construire modificatif	0	0,00
Permis d'Aménager (PA)	960	971,50
PA modificatif	0	0,00

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

5- CAGB - charte paysagère des Rives du Doubs

En 2012, 15 communes ont signé avec le Grand Besançon, une charte paysagère des collines de la vallée du Doubs.

Par délibération du 16 novembre 2017; le Grand Besançon a souhaité ouvrir la possibilité de signer la charte à toutes les communes de son territoire traversées par la vallée du Doubs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adhérer à cette charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

6- CAGB - désignation d'un adjoint pour le PLUi

Monsieur le Maire rappelle que la compétence relative aux documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon depuis le 27 mars 2017.

Dans la perspective d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, le Grand Besançon a adopté le 29 janvier 2017 une charte de gouvernance, laquelle prévoit la mise en place de comités de secteur au sein desquels siègent deux élus par commune : le Maire ainsi qu'un adjoint au Maire, désigné par le conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à un appel à candidature. M. PICOD Ludovic s'est porté candidat.

Après délibération, M. PICOD Ludovic est désigné comme représentant de la commune au sein du comité de secteur PLUi aux côtés de Monsieur le Maire.

VOTE : POUR A L'UNANIMITE

7- Projet de création d'une école musicale

1er projet : Le Maire propose au conseil des activités musicales d'initiation et de découverte de la musique pour les élèves de l'école primaire de Byans sur Doubs dans le cadre du programme "musiques en herbe" et "jazz labo".

Année scolaire 2018-2019 : découverte de la musique à travers les percussions pour les élèves de tout le RPI avec aide financière de la CAGB et un coût pour la commune de 800 € pour la location d'un piano lors des spectacles gratuits au foyer cinéma en novembre 2018 et mai 2019
Gratuité pour les familles

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2^e projet : cours de musique le mercredi matin pour les enfants de moins de 11 ans avec une participation des familles de 215 € par an.

Proposition que la commune participe financièrement à hauteur de 25 € par enfant domicilié à Byans

VOTE POUR A L'UNANIMITE

8- Rénovation du monument des Aviateurs : proposition de financement conjoint avec la commune de Lombard et le Souvenir Français

La commune de Byans sur Doubs, la mairie de LOMBARD et le Souvenir Français ont décidé de rénover le monument des 8 aviateurs et d'inaugurer ce monument par une cérémonie commémorative en septembre 2018.

Le coût estimatif du projet est de 6000 euros.

La commune de Byans décide de participer à hauteur de 1500 € pour la rénovation du monument des 8 aviateurs.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9- Proposition de vente de terrain communal - Ch du Bout d'Amont

Le Maire propose au conseil la vente d'une bande de terrain communal du traçe cadastré AD 111 Chemin du Bout d'Amont pour faciliter l'accès de riverains aux jardins et régulariser une situation antérieure ancienne non conforme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre une bande de terrain au prix de 10 € le m² aux 2 riverains concernés (frais notariés et de géomètre à la charge des acquéreurs).

Le conseil autorise le Maire à signer toutes les démarches administratives et actes notariés relatifs à cette vente.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

10- Convention SPA pour fourrière animale

A compter de 2018, le conseil municipal accepte de passer une convention avec la SPA pour la gestion de la fourrière communale au coût de 0.35 € / hab / an.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

11- Attribution des subventions aux associations

Mme LUCCISANO, adjointe présente le montant des subventions proposées pour 2018. La commission a proposé ces montants au regard des éléments fournis par l'association et d'une grille d'appréciation en tenant compte de l'investissement de l'association au sein du tissu local, des autres aides dont l'association bénéficie

et des aides en nature fournies par la commune, du niveau de l'association et de la capacité de l'association à développer son autofinancement.

Association Espérance Byans	1000 €
URFOL Ecran mobile cinéma	635 €
ASBO Foot Osselle Byans	200 €
Collège Félix Gaffiot Quingey	600. €
La petite fabrique de Byans	1000 €
Soleil Doubs Club des aînés	400 €
APE – Association parents d’élèves	600 €
Byans Sport auto	400 €
Pupilles de l’enseignement	50.€
Sclérose en plaques	50 €
Entraide St Vitoise	50 €
Banque Alimentaire du Doubs	50 €
Souvenir Français	50 €
Prévention routière	50 €
La ronde de l’espoir	50 €
Restos du cœur	50 €
Anciens combattants	50 €
Don du Sang	50 €

Le conseil vote à l'unanimité l'attribution des subventions ci dessus par 10 VOIX POUR (Mme BUNOUST, Mme LUCCISANO et M. GIRARDET N ne votant pas)

VOTE POUR A L'UNANIMITE

12- Programme de travaux Voirie 2019

Du fait du transfert de la compétence Voirie à la CAGB au 1er janvier 2019, un chiffrage opérationnel de l'aménagement de la Grande Rue et de la Place de l'Eglise doit être réalisé afin de pouvoir bénéficier de subventions dans les années à venir

La commission Voirie se réunira en juillet avec le Cabinet BEJ pour validation du projet.

13- Règlement Général de Protection des Données - RGPD

Problématique de protection des données personnelles sur Internet. Le conseil a voté l'engagement de la municipalité dans cette démarche..

VOTE POUR A L'UNANIMITE

14- Projet de vente du Château aux Combes

Le Maire informe le conseil qu'un projet de vente du Château aux Combes et son parc d'une contenance de 46147 m² est en cours.

Un projet de constructions immobilières est donc envisageable

Après en avoir délibéré, le conseil municipal signifie son intérêt majeur au développement foncier de cette parcelle dont une partie est classée en zone 1AU qui est inscrite dans une OAP (orientation d'aménagement programmé) de notre PLU.

Le conseil autorise le Maire à prendre attache avec notre conseillère juridique Maître SUISSA afin d'évaluer les différentes possibilités de poursuivre ce projet immobilier.

VOTE 12 POUR ET 1 ABSTENTION

15- Questions diverses

- **Transport GINKO** : un prolongement de la ligne OSSELLE - BESANCON est prévue et desservira Byans sur Doubs dès septembre 2018, ce qui permettra une meilleure desserte par le bus et le train
- CAGB : transfert voirie : un inventaire est en cours pour une prise de compétence communautaire en 2019.
- Défibrillateur : le contrôle et la maintenance ont été réalisés au printemps 2018
- Retransmission des matchs de foot au foyer cinéma de Byans.
Pour le 14 juillet, finale et feux d'artifice organisés avec l'association Espérance et ASBO

Séance levée à 23h55